

La Jonchère-Saint-Maurice

Séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2023

L'an deux mil vingt-vingt-trois, le 27 octobre à 20 heures le Conseil Municipal de la commune

de La Jonchère Saint-Maurice, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Jean-Marie HORRY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 octobre 2023.

Etaient présents : Mesdames Céline BRUNET, Sonia GIRARDON, Aurélie TRENTALAUD,

Messieurs Jean-Marie HORRY, Gérard PRUGNAU, Denis MARTINIE, Gérard DUMONT, Christophe LAFARGE Samuel RIVERAIN, Romain LAVILLE.

21h10 : Arrivée de Monsieur Christophe PALADE.

Absents excusés : Monsieur Vincent SOUMAGNAS (procuration à Monsieur Gérard PRUGNAU),

Madame Adeline CLÉDAT (procuration à Monsieur Jean-Marie HORRY),

Madame Marie-Claude SERVAES (procuration à Monsieur Christophe LAFARGE),

Monsieur Loïc DÉsir (procuration à Monsieur Denis MARTINIE),

Monsieur Christophe PALADE (procuration à Gérard DUMONT).

Monsieur Samuel RIVERAIN *a été élu secrétaire de séance.*

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 juillet 2023

Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu de la séance précédente.

Monsieur Samuel RIVERAIN fait part de son interrogation sur le point 5, entre la vente brute de bois et la recette pour la commune.

Sous réserve de cette vérification, ce document est approuvé à l'unanimité.

2) Modification cotisation des œuvres sociales

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que l'Action Sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel.

Il est proposé à la collectivité de voter les nouveaux taux de cotisation à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette augmentation fait suite à la décision prise par l'assemblée générale du COS exonérer de cotisation les agents.

La part patronale passerait de 0,80% à 0,85 % de la masse salariale. A titre d'information la cotisation pour notre commune en 2023 s'est élevée à 2178 euros pour 9 adhérents.

Après délibération le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le montant des cotisations dues au Comité des Œuvres Sociales.

3) Adhésion à la compétence informatique ATEC

Monsieur Jean-Marie HORRY, président de séance, rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a adhéré à l'Agence Technique Départementale de la Haute-Vienne pour différentes prestations d'assistance et notamment dans le domaine informatique. Il est précisé que depuis le 1^{er} janvier 2022, un changement de logiciel comptable a été mis en

place, 160 communes de la Haute-Vienne ont basculé avec le logiciel JVS après l'arrêt de la mise à jour des logiciels fournis par l'ATEC.

La commune a choisi de poursuivre son partenariat avec l'ATEC en ce qui concerne le conseil, la mise à disposition et l'assistance à l'utilisation des logiciels fournis par l'ATEC ; il est porté à la connaissance des élus que le prix de cette assistance annuelle passera à 1.774,90 € en 2024.

Pour mémoire cette adhésion jusqu'alors s'élevait à 746,91€ en 2022 Ce montant pourra être révisé annuellement.

Après échanges, cette adhésion est validée à l'unanimité.

4) Révision des attributions de compensation (annule et remplace la délibération n° 2023/027

Monsieur le maire informe le conseil que la préfecture, par un courrier du 7 août 2023, a fait connaître que la délibération n° 2023/027 ne visait pas le dernier rapport élaboré par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de commune ELAN) du 9 septembre 2020 et qu'il y avait lieu de procéder à sa régularisation. en ajoutant ce visa. Pour rappel cette délibération portait sur la modification du montant de l'attribution de compensation que verse la communauté de communes ELAN à notre collectivité.

Cette demande de révision est validée : 12 voix pour, une voix contre : Christophe LAFARGE et deux abstentions : Marie-Claude SERVAES, et Aurélie TRENTALAUD.

5) Tarification de l'eau- année 2024

Monsieur Jean-Marie HORRY rappelle aux membres du conseil le principe de la délégation de service public attribuée à la SAUR ainsi que la répartition des charges entre la commune et le délégataire.

Il explique qu'il y a lieu de se prononcer sur l'évolution de la tarification du service de l'eau et indique que les travaux sur les réseaux fuyards sont terminés.

Il est signalé également que la compétence « Eau » devrait être transférée à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2026 et qu'une harmonisation des tarifs devra être opérée.

Monsieur le maire propose de ne pas changer le montant de l'abonnement (33€ en 2023 et de d'augmenter la part communale qui est actuellement à 0.65€ du m³.

Monsieur Samuel RIVERAIN demande si une réflexion serait d'actualité pour augmenter régulièrement le tarif au m³ en prévision des futurs travaux importants. Jusqu'alors c'est ce que nous essayons de pratiquer.

Monsieur Jean-Marie HORRY indique qu'il faudra à moyen terme engager le projet de réalisation d'une unité de neutralisation qui engendrera un lourd investissement (plus d'1 million d'euros). Cet investissement engendrera indéniablement une augmentation du coût du service de distribution.

La commune dispose de 502 branchements dont 491 sont actifs. Le budget de ce service est maîtrisé aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Il est donné le prix du m³ pour des communes voisines : Ambazac : 2,07 le m³, Laurière : 2,14 le m³ et pour La Jonchère : 2,08 le m³.

La consommation a été de 56.235 m³ en 2021 et de 38.452 m³ en 2022.

Des échanges s'instaurent : Céline BRUNET indique qu'il faut avertir la population par le biais du bulletin municipal si on s'oriente vers une augmentation.

De son côté Christophe LAFARGE souligne qu'il faut tenir compte des autres augmentations de la vie courante et que pour sa part il n'est pas favorable à une modification des tarifs.

Ce constat est partagé.

Il est procédé au vote :

Samuel RIVERAIN propose d'augmenter la part communale de 0,05 €

Les 14 autres membres du conseil se prononcent pour faire une pause sur le principe d'une augmentation annuelle systématique et propose de maintenir le tarif actuel. Le tarif actuel est donc maintenu (abonnement : 33 euros annuel, part communale : 0.65 € par m³).

6) Admission en non-valeurs

Monsieur le maire rappelle que certaines créances demeurent irrécouvrables même après plusieurs procédures de recouvrements.

Le comptable public demande à la commune de constater le caractère irrécouvrable de certaines créances et de prononcer leur admission en non-valeur.

Le montant total des admissions en non-valeur s'élève à 683,78€.

Il est toutefois précisé que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant un apurement de sa dette.

A l'unanimité, le conseil municipal vote pour cette admission en non-valeur.

7) Choix de la maîtrise d'œuvre pour le projet d'annexe de la maison de santé pluridisciplinaire

Monsieur le maire rappelle le projet de création d'une annexe de la maison de santé pluridisciplinaire.

Il indique qu'une consultation pour la maîtrise d'œuvre a été réalisée et qu'il y a lieu de se prononcer sur le candidat à retenir.

Pour ce dossier, la commune est accompagnée par le service ingénierie en bâtiment de l'Agence Technique du Conseil Départemental.

5 cabinets ont déposé une offre et les trois candidats pré retenus ont été auditionnés en mairie le 20 septembre 2023. L'analyse technique des offres est présentée sur écran.

La commission a été convaincue par la présentation faite par la SARL Bip/ bureau d'intervention sur le paysage

Madame Aurélie TRENTALAUD note que le cabinet qui a réalisé la maison de santé actuelle n'est pas le mieux disant.

Il est précisé que la vente du terrain nécessaire à cette construction a été signée le 27 septembre 2023.

Le chantier d'insertion PALOMA et les agents communaux procéderont au débroussaillage de la parcelle afin de permettre le relevé topographique et l'étude de sol.

Monsieur HORRY indique que les dossiers de demande de subvention doivent être déposés, pour l'un d'entre eux cela doit se faire avant le 29 décembre 2023. Un avant-projet sommaire doit être joint à ces demandes de subventions.

Le plan de financement prévoit des aides financières à hauteur de 80% du prix hors taxes du projet.

Le sous-préfet sera reçu en mairie le 7 novembre 2023 pour sensibiliser les services de l'Etat sur ce dossier.

Des échanges s'instaurent dans l'assemblée :

Céline BRUNET demande comment le choix des artisans s'opère. Il lui est indiqué que c'est le maître d'œuvre qui lancera les appels d'offres.

Aurélie TRENTALAUD souhaite savoir quand est programmé le début des travaux. Il lui est répondu que le rétro planning prévoit le début des travaux en mai et juin 2024.

Il est indiqué que le coût total actuel du projet est d'environ 727.000 € HT.

Jean-Marie HORRY rappelle l'occupation des espaces futurs de la maison médicale. Il précise que les loyers totaux (sur les deux structures) perçus couvriront une grande partie du remboursement des emprunts.

Samuel RIVERAIN demande s'il est prévu un accès par la clinique avec la création du nouvel hôpital de jour. Il est répondu par l'affirmative ; les voitures rentreront par la clinique et ressortiront par la rue de la Trahison pour ces patients.

Il est porté à la connaissance des conseillers qu'une réunion s'est tenue à la mairie le 14 dernier avec les élus et les professionnels de santé des communes de Saint-Sulpice-Laurière et de La Jonchère Saint-Maurice.

Les départs successifs des médecins des communes environnantes et le départ prochain du seul médecin de Saint-Sulpice Laurière provoque une inquiétude, notamment pour les élus et professionnels de santé de cette commune. A ce jour, aucune certitude quant à la reprise de l'activité du médecin actuel par un nouveau professionnel. Quelle solution, quelle organisation ?

Jean-Marie HORRY indique qu'il faut privilégier une communauté de médecins ; un médecin de La Jonchère pourra intervenir sur Saint-Sulpice.

Aurélie TRENTALAUD demande qu'une communication sur le travail extérieur des médecins soit portée à la connaissance des administrés par le biais du bulletin municipal.

Céline BRUNET s'interroge sur la présence à venir d'un dentiste. Il lui est répondu par l'affirmative mais, dans cette perspective, l'installation se ferait dans le bâtiment rue de la mairie libéré après le transfert des activités actuelles.

Il est procédé au vote sur le choix du maître d'œuvre.

A l'unanimité, le conseil municipal confirme le choix retenu par la commission à savoir la SARL Bip/bureau d'intervention sur le paysage de Nontron.

8) Coupes de bois à prévoir en 2024

Monsieur Jean-Marie HORRY indique qu'il a reçu de l'Office National des Forêts une proposition relative aux coupes de bois pour 2024.

Il s'agit des parcelles forestières :

1B d'une surface de 4,37 ha (coupe d'amélioration)

3B d'une surface de 1,67 ha (coupe d'ensemencement)

A l'unanimité le conseil municipal autorise cette vente « sur catalogue ».

9) Mise à jour des commissions communales

Monsieur le maire informe le conseil qu'il y a lieu de se prononcer sur la répartition des élus au sein des commissions communales suite à la démission de Marie-Claude SERVAES de son poste d'adjoint du fait de ses contraintes personnelles.

Monsieur Gérard DUMONT est proposé pour la commission Vie scolaire/Petite enfance,

Monsieur Denis MARTINIE pour la commission communication.

Pour la représentation de la commune au SIVOM Madame Sonia GIRARDON jusqu'alors suppléante devient titulaire, Madame SERVAES prend la place de suppléante. Céline BRUNET reste suppléante.

10) Création de postes suite à avancement de grade

Gérard DUMONT expose que trois agents de la commune sont proposables pour un avancement de grade.

Il s'agit de :

Monsieur Bruno CHAPELIER.

Madame Lydia DUPIC

Madame Véronique LAVILLE.

Il suggère l'avancement de deux agents qui donnent entière satisfaction dans leur manière de servir à savoir :

- Lydia DUPIC chargée de la préparation des repas du restaurant scolaire ;

Par ailleurs, elle est proche de la retraite et un avancement de grade lui permettrait de bénéficier d'une meilleure situation financière au moment de son départ.

- Véronique LAVILLE chargée de la surveillance du restaurant scolaire et de l'animation de la garderie.

Madame Lydia DUPIC, adjoint technique territorial deviendrait adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe. (elle est dans ce grade depuis septembre 2014)

Madame Véronique LAVILLE, adjoint technique principal de 2^{ème} classe deviendrait adjoint technique principal de 1^{ère} classe. (elle était dans son grade actuel depuis janvier 2017).

Ces nominations prendraient effet au 1^{er} décembre 2023.

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité moins une abstention (Romain LAVILLE) décide de l'avancement de ces deux agents

11) Création d'un poste, à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints administratifs

Afin de pallier le départ à la retraite de Nadine GUERLETIN, Gérard DUMONT propose la création d'un poste d'adjoint administratif, pour assurer « le tuilage ».

Ce poste temporaire serait supprimé à son départ effectif à la retraite prévu le 1^{er} avril 2024.

Il est indiqué que plusieurs candidates se sont manifestées dont une, qui sollicite une mutation.

A l'unanimité le conseil municipal décide la création de ce poste.

12) Adoption des nouveaux statuts du SIVOM et adhésion à la compétence optionnelle « garderie périscolaire

Monsieur le maire présente le dossier :

Lors de la réunion du Comité syndical en date du 20 septembre 2023 il a été acté la transformation de l'entité SIVU des Puys et Grands Monts en SIVOM des Puys et Grands Monts afin d'intégrer une nouvelle compétence optionnelle.

8 communes sont adhérentes au SIVOM et le conseil d'administration est composé de 16 membres (deux délégués par commune).

Par ailleurs, Jean-Marie HORRY rappelle une délibération précédente par laquelle le conseil municipal l'avait autorisé à solliciter le SIVU pour la gestion des garderies périscolaires.

Il précise également que la compétence « garderie périscolaire » est une compétence optionnelle ce qui sous-entend que toutes les communes adhérentes au SIVOM ne sont pas tenues d'y souscrire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la transformation du SIVU en SIVOM et de l'adhésion à la compétence optionnelle « garderie périscolaire » du SIVOM.

Gérard DUMONT fait un point sur la fréquentation de la cantine au cours du mois de septembre. Il rappelle que la commune est passée au tarif social à 1€ et précise que 45 élèves en bénéficient. 28 élèves dont les parents ont un quotient familial compris entre 1.000 et 1.500 € payent le repas 3€ et 30 élèves dont les parents ont un quotient familial supérieur à 1.500€ se voient le repas facturé 3,30€.

Il est précisé que 103 élèves sur 107 ont fréquenté au moins un jour la cantine et que 1.539 repas ont été servis.

Cette nouvelle facturation engendre un gain de 800 à 1.000 € par mois, pour la commune, et permettra d'atténuer le reste à charge.

13) Nomination d'un référent déontologie

Monsieur le maire indique que depuis le 1^{er} juin 2023 la nomination d'un référent « déontologie » destiné aux élus est obligatoire pour toutes les collectivités.

Ce référent, nécessairement extérieur à la collectivité, peut être saisi par tout élu communal pendant son mandat sur des questions liées à l'exercice de son mandat au sein de la collectivité et concernant le respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Il est soumis au secret professionnel.

La durée de la mission est d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Il est proposé de choisir un des deux référents choisis par la communauté de communes Elan à savoir : Monsieur Pierre-Etienne BISCH.

Monsieur Olivier RAYNAUD.

Après présentation de leur expérience professionnelle le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir la candidature de Monsieur BISCH.

Il est également soumis aux élus la désignation d'un référent Défense-Cérémonial pour la commune.

Monsieur Denis MARTINIE est proposé ; ce choix recueille l'agrément du conseil municipal dans son ensemble.

14) Tarif restaurant scolaire pour les intervenants extérieurs à la collectivité

Monsieur Jean-Marie HORRY indique que lors de la dernière réunion du conseil il a été fixé les tarifs du restaurant scolaire pour les familles ayant des enfants qui fréquentent l'école.

A cette séance, il y a lieu de fixer le tarif applicable au personnel extérieur à la collectivité et intervenant sur le temps scolaire.

Il est proposé de fixer le prix du repas à 9,00 €.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce tarif.

15) Zonage énergie renouvelable photovoltaïque

Monsieur le maire présente la procédure relative au zonage pour l'implantation de panneaux photovoltaïques.

Il est indiqué que des réunions se sont tenues à la préfecture et à la Communauté de communes ELAN.

Afin de déterminer ce zonage, une réunion est programmée le lundi 6 novembre à 20h à la mairie.

Une fois les zones déterminées, une information de la population sera faite (boîtage, registre à la mairie). A l'unanimité, le conseil municipal privilégie cette voie d'information et de recueil des avis des administrés.

16) Signature d'une convention avec le CAUE

Monsieur le maire rappelle que la commune est adhérente au CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

Cet organisme peut intervenir pour conseiller les collectivités dans son domaine de compétences. Pour ce qui nous concerne aujourd'hui, le CAUE peut accompagner la commune dans sa réflexion sur la recherche de gisement foncier et sur l'analyse des espaces publics.

Pour ce faire, une convention de mission d'accompagnement a été rédigée.

Il est précisé que cet accompagnement est gratuit.

Après échanges, le conseil municipal, à l'unanimité autorise la signature de cette convention.

17) Questions diverses

Il est porté à la connaissance du conseil municipal certains points :

En instance :

-rénovation énergétique de la salle des fêtes (un diagnostic a été effectué par le Syndicat Energie Haute-Vienne)

-réflexion sur l'achat à la S.N.C.F d'un bâtiment de 95 m², en bon état ;

-végétalisation de la cour de l'école.

Déjà réalisés :

Création d'un réseau d'eaux pluviales et création d'un caniveau devant les immeubles d'une partie de la Place de la Bascule ;

A réaliser :

- ouverture du mur, rue du presbytère, pour une meilleure accessibilité au local des associations ;

(chantier confié à l'association PALOMA en remplacement des Chantiers Jacquaires missionnés depuis près de 2 ans) ;

- relancer l'entreprise PIJASSOU pour la réfection des avaloirs eaux pluviales de la rue de l'église. Devis signé depuis plusieurs mois.

Il est indiqué également la possibilité pour les élus de visiter l'usine de recyclage de Beaune-les-Mines.

Par ailleurs, il est rappelé que la commune verse pour Noël 14€ pour chaque élève fréquentant l'école de La Jonchère

Un consensus se dégage pour la distribution des colis de Noël aux aînés de plus de 75 ans.

La cérémonie des vœux est fixée au vendredi 5 janvier 2024 avec remise des prix des maisons fleuries (2023) et le repas pour « les anciens » est arrêté au dimanche 28 janvier 2024.

Monsieur Samuel RIVERAIN sera présent à l'assemblée générale de l'association des communes forestières qui se tiendra le mardi 7 novembre 2023 à La Villedieu (23).

Le secrétaire de séance

Samuel RIVERAIN



Le Maire

Jean-Marie HORY



